



COnfédération des **RA**ndonneurs
Motorisés et **U**sagers des **C**hemins

Dossier de Presse



COnfédération des **RA**ndonneurs
Motorisés et **U**sagers
des **C**hemins



HISTORIQUE

(histoire de la naissance de la CORAMUC)

Serge NOUHAUD (parrain de la CORAMUC) avait lancé une pétition en juin 2005 pour défendre la pratique.

Gérard BEAUD alors Président du GAPPALVVR, (actuellement Vice-Président de la CORAMUC) a dévoilé, le 17 septembre 2005 la circulaire OLIN par un email titré "Horrible nouvelle".

Sous l'impulsion de Serge NOUHAUD (délégué régional CODEVER de l'époque) le monde de la randonnée motorisée se réunissait à ISSOIRE le 7 octobre 2005, Mr Gérard Beaud était invité pour présenter des solutions et des moyens de mobilisation pour les manifestations à venir. Créé par ses soins, le site "LIBCIRCUL", outil interactif, organisait en réseau la défense des loisirs de plein air.

Le 26 novembre 2005, le GAPPALVVR suivi par des associations et individuels de la randonnée organise au Puy en Velay (43) une manifestation contre la "circulaire Olin" et regroupe à cette occasion plus de 800 manifestants. Les parlementaires de Haute Loire reçoivent une délégation des organisateurs et leur apportent leur soutien.

Il s'en suit une série de manifestations en mars 2006 à l'appel du CODEVER. Les associations organisatrices du 26 novembre 2005 (celles des futurs fondateurs de la CORAMUC) ont naturellement collaboré à la mise en place de ces dernières sur le plan national.

A l'initiative du Vice Président du Sénat, parlementaire de Haute-Loire, le GAPPALVVR est reçu au MEDD par le directeur de Cabinet de Mme La Ministre OLIN.

C'est début juin 2006 que les 4 parlementaires de leur département ont accompagné Gérard BEAUD et Eric LAFONT (pratiquant et Avocat, membre fondateur de la CORAMUC) pour présenter les inquiétudes des randonneurs motorisés relatives à la Circulaire OLIN. En fin de l'entrevue, l'objectif était clairement fixé, un nouveau texte de loi devait être rédigé pour la réglementation de la circulation des véhicules à moteurs dans les Espaces naturels.



Confédération des RAndonneurs Motorisés et Usagers des Chemins

Dès sa sortie du Ministère, Gérard BEAUD s'est empressé d'informer le secrétaire du CODEVER sur l'opportunité qui était donnée, nous avons l'occasion unique d'être les auteurs de notre l'histoire.

C'est à la demande pressante du Président du GAPPALVVR, en 2006, (actuellement Vice-Président de la CORAMUC) que se sont tenues les assises du CODEVER afin de réunir ceux qui avaient organisé les manifestations du mois de mars et défendaient depuis des années la libre circulation. Cette réunion avait pour but de lever les interrogations pesant sur l'avenir de la randonnée motorisée, de créer des groupes de travail pour mettre en place des lignes de conduites communes sur l'ensemble du territoire. Le CODEVER ne souhaitant pas contribuer à l'élaboration du projet de loi, c'est donc les futurs membres fondateurs de la CORAMUC qui en ont pris l'initiative.

A l'issue des différentes présentations de ce texte aux Fédérations (FFM, FF4x4, FFMC) aux différentes organisations (FFQ, CODEVER, ...) aux constructeurs et importateurs ainsi qu'à la presse spécialisée, la plupart nous ont apporté leur soutien contrairement au CODEVER (après vote de leur bureau...).

C'est en décembre 2006 à Limoges lors d'une dernière présentation du texte de Loi que le document final a été élaboré avec l'aide de la FFM (Mr BOLLE actuel Président) et de son juriste sans ignorer les remarques et analyses faites par le CODEVER et par d'autres parties représentatives.

Le projet de loi, ainsi finalisé, a été déposé et enregistré sous le numéro 3776 devant l'Assemblée Nationale par le député Monsieur WAUQUIER en Mars 2007.

Pour porter ce projet, gage d'avenir pour la randonnée sous toutes ses formes, il devenait primordial que cette proposition de loi soit portée par l'ensemble des pratiquants individuels et des divers composantes de la randonnée motorisée et usagers des chemins (associations, clubs, fédérations, organisations, propriétaires, professionnels, etc.). La création de la CORAMUC (Confédération des Randonneurs Motorisés et usagers des Chemins) devenait indispensable. La CORAMUC repose sur une structure réactive et impliquée sur le plan local pour une efficacité maximale.

Un mélange de savoir faire et de proximité.

La CORAMUC est née par nécessité.



Confédération des Randonneurs Motorisés et Usagers des Chemins

Les membres Fondateurs de la CORAMUC

Ces membres Fondateurs de la CORAMUC sont au nombre de 14 :

- Gérard BEAUD "Vice président du GAPPALVVR 1"
(Vice-président de la CORAMUC)
- Alain BORDE "Président de club "
- Olivier CAMENSULI "Membre Fondateur PROVANATURE"
(Délégué Régional PACA-CORSE)
- Olivier CHAPELOT "Vice-président de RANDO-CRAMPONS"
(Trésorier de la CORAMUC)
- Gilles CLOT, "Pratiquant reconnu en Drôme et Ardèche"
(Vice-Président de la CORAMUC)
- Jean-Michel COUCHON "Président de Pilat Pour Tous"
(Président de la CORAMUC)
- François DARLES "Adhérent Rhône Nature pour Tous"
(Commission verbalisations)
- Jean-Christophe FROMENTEL "Juriste et Notaire, adhérent CCOREV 2 "
(Juriste de la CORAMUC)
- Eric LAFONT "Avocat et membre de chemins Libres Auvergnats"
(Avocat de la CORAMUC)
- Pascal LAVENU "Président de Chemins Libres Auvergnats"
(Vice-Président de la CORAMUC)
- Pascal LAUBY "Adhérent RANDO-CRAMPONS"
(Trésorier Adjoint de la CORAMUC)
- Philippe MAZA "Vice-Président de PROVANATURE "
(Responsable National de la section 4x4 et Webmaster)
- Pascal PETRINI "Professeur de Sport"
- Thierry PEYRAT "Président de RANDO-CRAMPONS"
(Secrétaire et Porte Parole de la CORAMUC)

1. Groupement d'Associations pour la Protection et la Préservation des Loisirs Verts et de la Vie Rurale.

2. Collectif Régional.



Confédération des Randonneurs Motorisés et Usagers des Chemins

But Général de la CORAMUC

Développer les bonnes pratiques de l'usage de chemins en France dans le respect de l'environnement en milieu naturel rural.

Son domaine d'action englobe le cadre de la découverte et de la sauvegarde de l'environnement, des activités de tourisme et de loisirs.

Les Missions de la Confédération conduisent à :

La gestion des voies ouvertes à la circulation en milieu naturel par :

- l'entretien de l'ouverture et de la praticabilité.
- le reconditionnement et la régénération.
- la prise en compte des exigences environnementales.
- la médiation des conflits d'usage.
- l'expertise de l'effet des pratiques.

L'évolution des pratiques et de l'usage des chemins par :

- l'engagement solennel et conditionnel de chaque adhérent.
- le développement comportemental.
- la recherche et le développement de l'évolution des véhicules et de la conduite.
- l'organisation et l'encadrement de l'activité touristique.

La préservation de l'usage des voies ouvertes à la circulation par :

- la collaboration avec les services de l'état.
- La veille et le développement législatif.
- L'entretien des relations avec les autorités locales.
- Le conventionnement de l'usage des voies.



Confédération des Randonneurs Motorisés et Usagers des Chemins

Les avantages d'adhérer à la CORAMUC

La CORAMUC, c'est l'assurance d'un investissement efficace pour l'avenir de votre loisir.

La Coramuc offre aux associations adhérentes :

- La mise à disposition des compétences des associations fondatrices.
- Le lien multi loisirs.
- Le maillage des territoires.
- Les modes de conciliation dans les parcs régionaux.
- Les démarches auprès des élus.
- Les démarches juridiques (défense d'adhérents, requête contre des arrêtés,...)
- La mutualisation des compétences nouvellement acquises.
- Des financements pour les actions de terrains menées sur le plan local.
- Les moyens logiciels pour agir et construire l'avenir (site, statuts, réseau, etc.)

La Coramuc offre aux adhérents individuels :

- Une garantie responsabilité juridique adaptée.
- L'affectation d'une part importante de sacotisation vers l'association affiliée Coramuc la plus proche ou aux projets qui auront le plus de pertinence, en agissant sur le terrain avec des locaux.
- Un annuaire de pratiquants, associations et références.
- Un état des lieux sur le département précisant les contraintes environnementales, les interdictions et les solutions pour randonner.
- L'assurance d'un maillage du territoire chargé de traiter les problèmes locaux.
- La défense des intérêts et la représentation des pratiquants auprès des instances dirigeantes.



Confédération des Randonneurs Motorisés et Usagers des Chemins

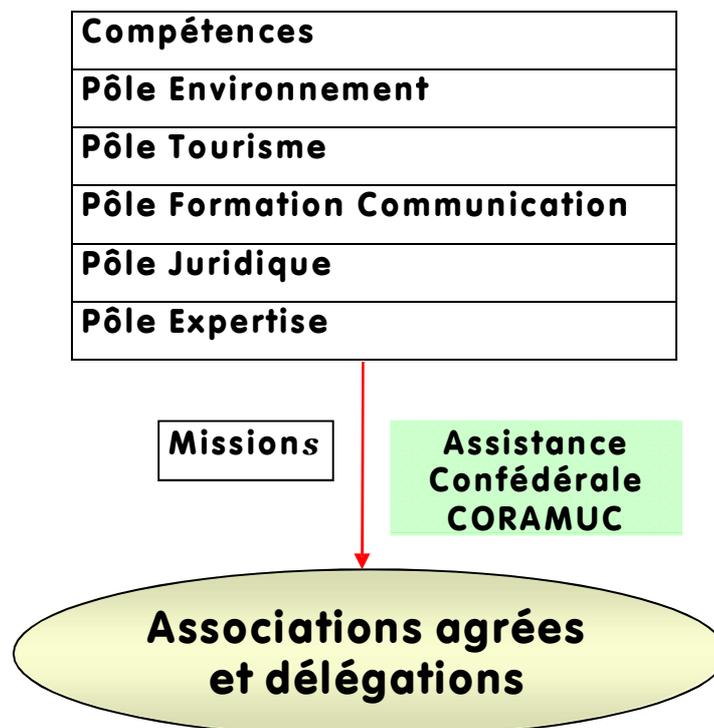
Soutenir l'action locale, en étant au service des acteurs de terrain

Possédant l'outil et la méthode grâce à son expérience et au maillage du territoire par l'ensemble des associations fédérées, la CORAMUC se place dans une situation idéale pour jouer les intermédiaires entre les élus et les pratiquants.

La CORAMUC est un organisme qui permet de lier directement la capitalisation de l'expérience et du savoir à l'exigence du terrain. Capable de fédérer et de mobiliser, la Confédération regroupe une somme d'expériences qui en fait une force redoutable d'efficacité pour défendre la pratique de la randonnée motorisée.

En développant des pôles de compétences qui ont pour vocation de répondre au cas par cas aux besoins de l'association locale, la confédération s'enrichit de la diversité et de la spécificité des territoires.

La CORAMUC déploie ses compétences pour répondre aux besoins locaux de la pratique (**exemples** : recours contre un arrêté, courrier aux administrations, diagnostic de l'impact de l'usage des chemins, signalétique, propositions législatives, processus d'intégration dans la gestion environnementale, etc.)





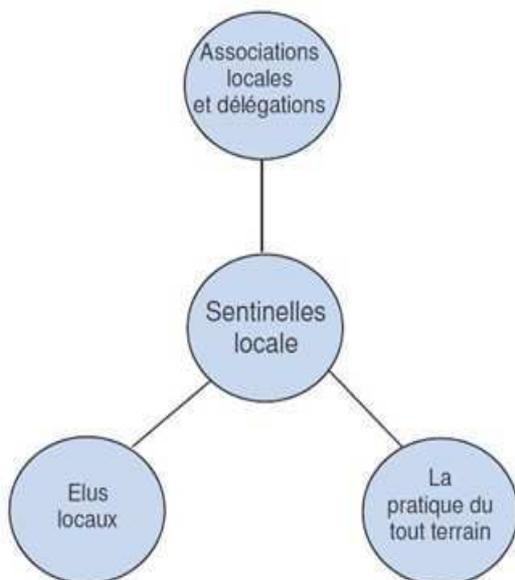
CONFÉDÉRATION des Randonneurs Motorisés et Usagers des Chemins

Le maillage du territoire Méthodologie de sauvegarde des potentiels chemins

Le maillage a pour mission d'établir, sur l'ensemble du département, une veille sur les activités de loisirs verts de manière à anticiper, prévenir, prévoir, protéger et résoudre les problèmes. C'est une démarche préventive de proximité axée sur le dialogue, la connaissance du terrain, des modes de vie et de loisirs.

Il est primordial et essentiel que nos associations locales, nos délégations, nos sentinelles puissent devenir le pilier de la pratique libre et individuelle. La **CORAMUC** estime que le maillage initial, conçu par tous, se doit de devenir fédérateur de nouvelles idées, de nouvelles propositions, d'un élan vers une nouvelle façon de défendre nos chemins... En adhérant à la **CORAMUC**, le pratiquant développe le tissu « terrain » via les associations et les clubs qui sont, et vont, se regrouper sous les bannières **CORAMUC**. Donner du poids au terrain, c'est anticiper les problèmes locaux, car qui mieux que les individuels, les associations et les clubs "terroirs" peuvent approcher les solutions spécifiques. Qui mieux que le tissu local pourra négocier et défendre ses chemins vers son élu et son administration locale.

La Sentinelle Locale sur sa commune est l'élément essentiel du dispositif de maillage.



Fédérer pour que chaque randonneur se sente soutenu par son voisin est le credo de la Coramuc qui veut associer représentativité Nationale et efficacité Régionale.



Confédération des Randonneurs Motorisés et Usagers des Chemins

Construire l'avenir

Défendre la pratique de la randonnée motorisée ne peut suffire à assurer son avenir.

La Coramuc participe et développe la promotion d'une pratique respectueuse des différents types de randonnées. Il s'agit de favoriser la cohabitation entre tous les usagers des chemins et ainsi, pérenniser la randonnée dans le respect de l'environnement en milieu rural.

Les associations de la Confédération sont expertes dans la lecture des exigences environnementales grâce à leur participation active dans les structures de pilotage des zonages environnementaux (NATURA 2000, PNR, etc.)

